



Credit photo: Peter Bush

Les terres sous la politique des forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse

Conservation des forêts anciennes en Nouvelle-Écosse

AIRE PROTÉGÉE

Les forêts anciennes sont des écosystèmes vitaux qui offrent de nombreux bénéfices, notamment le soutien à la biodiversité, le stockage du carbone, la régularisation de l'écoulement de l'eau et la conservation des sols. Au-delà de leur importance écologique, ces forêts ont une valeur sociale et culturelle profonde, servant d'espaces pour les pratiques et traditions culturelles autochtones.

En Nouvelle-Écosse, ces forêts anciennes se trouvent dans la région de la forêt Wabanaki (forêt acadienne), une zone de transition unique entre les forêts de feuillus du sud et les forêts boréales du nord. Cette région abrite plus de 30 espèces d'arbres indigènes et divers habitats fauniques. Cependant, après plus de 300 ans d'exploitation forestière et d'activité agricole, une grande partie des forêts actuelles de la Nouvelle Écosse sont jeunes et n'ont pas les caractéristiques distinctes des écosystèmes des forêts anciennes. La conservation des forêts anciennes est essentielle au maintien de la biodiversité et aux fonctions écologiques qu'elles soutiennent.

Consciente de l'importance de ces forêts, la Nouvelle-Écosse a adopté une politique progressive sur les forêts anciennes. Cette politique assure la conservation de toutes les forêts anciennes sur les terres de la Couronne, qu'elles soient actuellement identifiées ou découvertes dans le futur. La définition de forêt ancienne est passée d'une approche basée sur les espèces d'arbres à une approche axée sur l'ensemble des écosystèmes forestiers, avec des seuils d'âge uniques adaptés à chaque type d'écosystème.

Les évaluations sur le terrain servent à déterminer les zones forestières anciennes potentielles lorsque des projets d'aménagement nécessitent l'approbation du gouvernement. Les zones forestières sont considérées comme étant des forêts anciennes s'il s'agit de peuplements de fin de succession où au moins 20 % de la surface terrière est composée d'arbres âgés de 100 à 140 ans ou plus, selon le type de végétation, et ne présentent aucun signe récent de perturbation humaine.

Le financement d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a joué un rôle crucial dans le soutien des efforts de la province pour reconnaître de nombreuses zones dans le cadre de la politique sur les forêts anciennes, en leur accordant un niveau de protection. Bien que les forêts anciennes offrent de multiples avantages pour l'environnement, la société et les espèces sauvages, l'objectif principal de la politique sur les forêts anciennes est de conserver la biodiversité et la fonction de ces importants écosystèmes, de sorte qu'elles soient reconnues comme des aires protégées plutôt que comme des AMCEZ. Ce financement a également permis d'effectuer des évaluations approfondies sur le terrain pour cerner et conserver un plus grand nombre de ces écosystèmes irremplaçables dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Depuis la création du programme en 2023, ECCC a contribué à la découverte et à la protection de plus de 800 hectares de nouvelles forêts anciennes, assurant leur conservation pour les générations futures.

COMMENT SAVONS-NOUS QUE LES TERRRES SOUS LA POLITIQUE DES FORÊTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

SONT DES AIRES PROTÉGÉE?



La propriété a-t-elle un espace géographique défini?

Oui! Les limites des terres sous la politique des forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse sont bien indiquées et peuvent être localisées avec précision sur une carte.



Existe-t-il un moyen efficace de garantir la conservation de la biodiversité à l'avenir?

Oui! Les terres de la Couronne sont gérées par le gouvernement de la Nouvelle Écosse. Une fois qu'une zone est confirmée comme étant une forêt ancienne, elle sera protégée à l'avenir en vertu de la politique sur les forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse, et les activités incompatibles y seront interdites.



Peut-on s'attendre à ce que la biodiversité du site soit conservée à long terme?

Oui! La politique sur les forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse vise à conserver les diverses valeurs qu'offrent les zones de forêts anciennes, y compris la biodiversité. Toutes les terres de la Couronne visées par la politique demeureront protégées, à moins de circonstances rares et exceptionnelles.



La conservation de la biodiversité est-elle l'objectif principal de la zone?

Oui! La politique sur les forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse vise à conserver les valeurs écologiques et sociales de ces forêts rares.

Petit truc:

Si la réponse avait été « non » pour les terres sous la politique des forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse, celles-ci auraient probablement été évaluées comme d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Les deux types de zones sont importants et permettent d'assurer la conservation de la biodiversité.



La biodiversité du site est-elle préservée?

Oui! Vous pouvez consulter certains des travaux sur les forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse ici : [Forêts anciennes de la Nouvelle-Écosse](#).